

CCPRO – BUDGETS PRIMITIFS 2021

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

1) Quelques notions de la comptabilité publique :

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestions (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable Public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par l'Intercommunalité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées aux fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...) ; La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à l'Intercommunalité comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de l'Intercommunalité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

2) Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population :

2021 devrait se caractériser par une activité économique en fort rebond avec des chiffres de croissances estimés à 5,1% pour la zone Euro, 4,00% pour les Etats-Unis et jusqu'à 8,0% pour la Chine. Ces chiffres prévisionnels sont bien sûr fortement conditionnés par l'évolution de la pandémie et des mesures qui seront prises afin de lutter contre. Le climat d'optimisme des entreprises, quant à l'évolution de la conjoncture économique, est à la hausse.

Alors que les banques centrales tablent sur un taux d'inflation de 2,00% nécessaire au redémarrage de l'économie mondiale et donc une croissance saine, 2021 devrait atteindre les 0,8% contre 0,3% en 2020.

Néanmoins, les divergences d'opinions entre la banque centrale européenne et la FED (« Federal Reserv System » / Réserve fédérale des Etats-Unis) pourraient entraîner des bulles spéculatives néfastes au bon fonctionnement économique de notre société. Sur le marché des changes, cette politique pourrait affaiblir la valeur du dollar face à l'euro en cas de convergence entre les taux européens et les taux américains, fragilisant alors l'économie européenne, notamment sur ses exportations qui se verraient dégradées.

En zone euro, l'abondance de liquidité a permis de retrouver des niveaux d'intérêts stabilisés à des niveaux très bas, plus faibles même que ceux qui étaient observés en fin d'année 2019.

Les économistes prévoient une augmentation du PIB de 5,8% en 2021 après l'effondrement constaté de 2020 (- 9,5%). Ces prévisions n'ont de sens que dans un contexte de non aggravation de la crise sanitaire, de brexit réussi et du sauvetage du tourisme ou de l'aéronautique entre autres. La baisse de l'emploi au premier semestre 2021 (800 000 emplois) conjuguée à l'évolution négative des prix de l'énergie impacteront l'inflation 2021 et 2022.

3) Prévisions du budget 2021 :

Les prévisions 2021 sont globalement dans la même tendance que 2020. Le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de 0,73 M€ à cause des coûts liés au transport et à l'incinération de nos ordures ménagères (les bennes vont à Vedène au lieu d'Orange). Ce changement géographique est dû à la règlementation de plus en plus contraignante qui impose de nouvelles règles environnementales. Le revers est que les coûts de transports (carburant, péage et temps de travail des agents) ont augmenté de façon considérable nous contraignant, en 2020, à augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (+4,2 points). Une étude est menée afin de mettre en place, dès 2022, une TEOM différenciée où chaque commune réglerait le juste prix du coût de ses ordures ménagères.

La priorité du budget 2021 reste la réalisation de travaux à la même hauteur que les années précédentes soit environ 8 M€.

Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une surveillance particulière et les recettes de fonctionnement d'une optimisation si cela reste encore possible.

Il est à noter que 2021 sera marqué par la prise en charge de la compétence « transport mobilité » au 1^{er} juillet. Il conviendra alors de créer un nouveau budget annexe qui fonctionnera grâce au versement transport mobilité versé par les entreprises du territoire ayant plus de 11 salariés.

4) Zoom sur le pacte financier de 2016 :

L'intégration d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze le 1^{er} janvier 2014 a permis de mettre en avant un certain nombre d'incohérences qui ne permettait pas d'attribuer à Orange son Attribution de Compensation (AC) définitive si cette commune était traitée comme les autres.

Dès lors sous l'impulsion d'Orange et Sorgues, un pacte financier visant à régulariser cette situation a été travaillé. Le collège des Maires a, par ailleurs, souhaité un plus grand retour financier vers les Communes. Ainsi, le pacte financier de 2016 a vu le jour et peut se résumer comme suit :

- Fixation définitive de l'Attribution de Compensation de la ville d'Orange ;
- Solidarité des communes les plus « riches » vers les plus « pauvres » ;
- Retour financier accrue vers les communes membres ;
- Mise en place d'enveloppes travaux dédiées aux communes (la moitié du montant total reste à la CCPRO alors que la seconde moitié est reversée à la commune dans son AC avec possibilité pour celle-ci d'abonder son enveloppe travaux de ce même montant ;
- Définition des travaux supportés par les enveloppes ou par les fonds propres de la CCPRO.

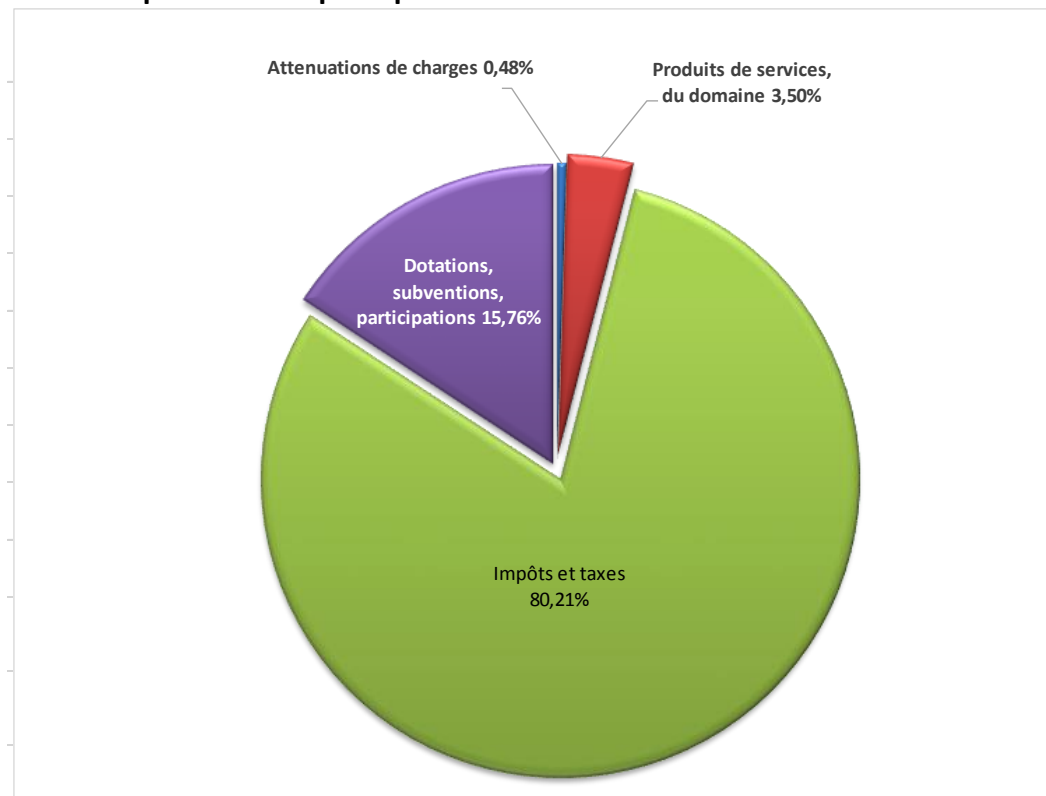
Suite aux départs de Bédarrides et Sorgues au 1^{er} janvier 2017, le pacte financier est devenu lourd à supporter pour les communes restantes. En effet, Sorgues est partie avec 47 % des recettes fiscales et une solidarité envers les communes les moins aisées de 1,1 M€.

Ce poids se ressent aujourd'hui avec l'équilibre du BP 2021 qui n'a été possible que par le recours à un emprunt (qui ne sera débloqué que si tous nos travaux sont réalisés).

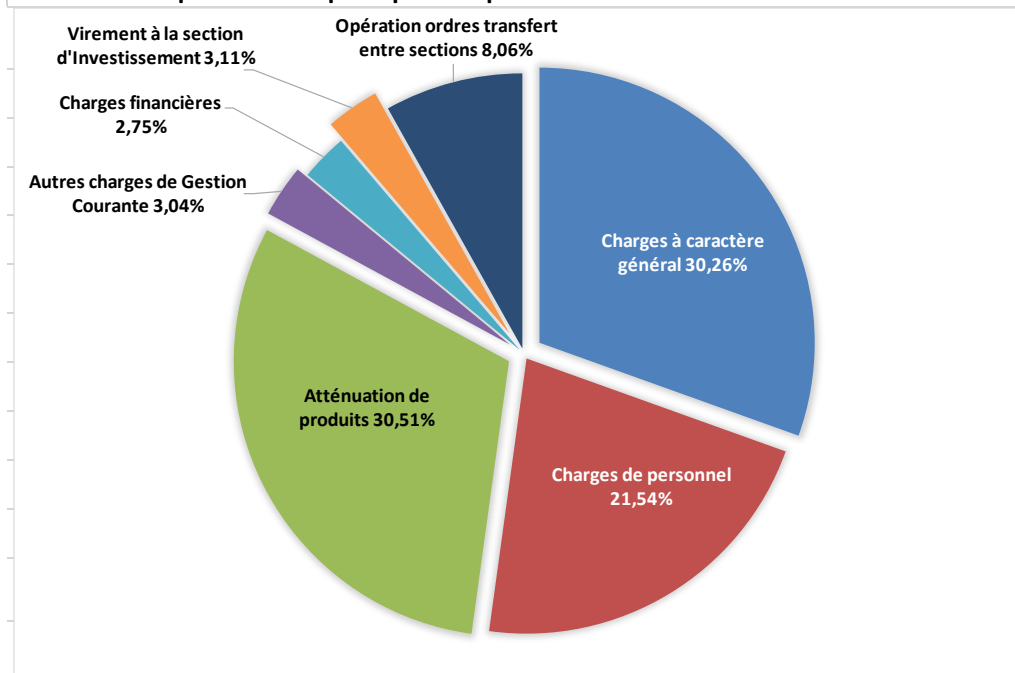
Il convient donc de retravailler en 2021 sur un nouveau pacte financier intégrant les particularités de notre Intercommunalité à 5 communes.

5) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

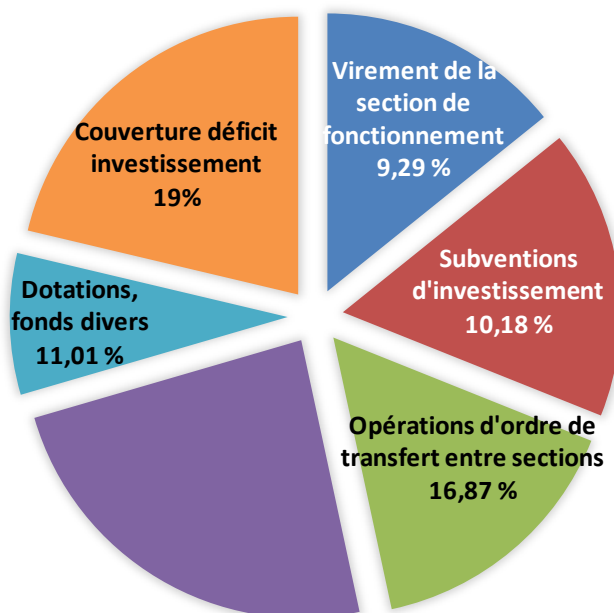
Répartition des principales recettes de fonctionnement BP 2021



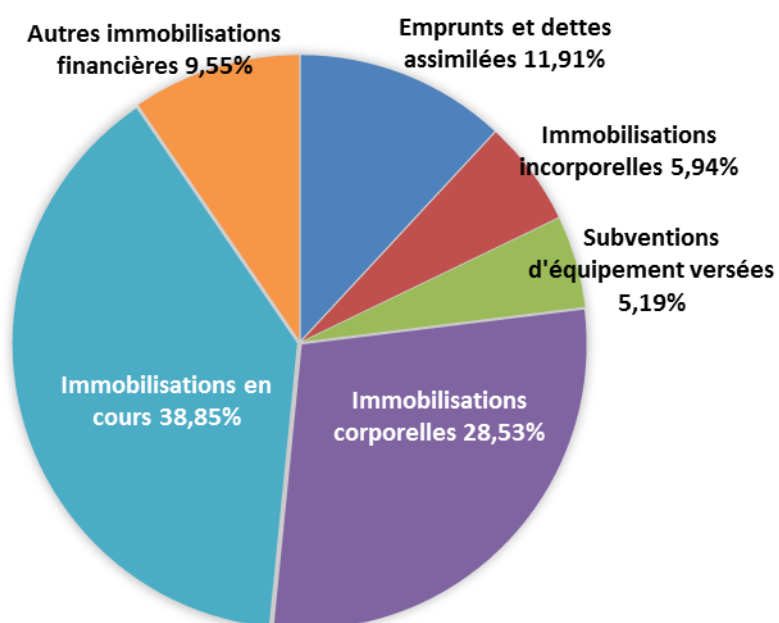
Répartition des principales dépenses de fonctionnement BP 2021



Répartition des principales recettes d'investissement BP 2021



Répartition des principales dépenses d'investissement BP 2021



6) La fiscalité et les dotations 2021 de la CCPRO :

La fiscalité devrait rapporter les mêmes montants qu'en 2020 grâce au maintien des taux en vigueur, excepté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui rapportera environ 2,33 M€ supplémentaires afin de couvrir le coût réel du service..



7) Montant du Budget Consolidé : (Budget Principal & Budgets Annexes : Eau, Assainissement, Granges Blanches II, Prestations de Services, SPANC)

CUMULE BP 2021

SENS / SECTION	Crédits ouverts 2020	Réalisation 2020	Crédits ouverts 2021
Investissements			
Dépenses	27 739 626 €	16 742 290 €	32 861 781 €
Recettes	27 739 626 €	17 787 819 €	32 861 781 €
Fonctionnement			
Dépenses	41 428 646 €	33 252 864 €	42 275 055 €
Recettes	41 428 646 €	38 452 217 €	42 275 055 €
Total des deux sections			
Dépenses	69 168 272 €	49 995 155 €	75 136 836 €
Recettes	69 168 272 €	56 240 036 €	75 136 836 €

Le fonctionnement évolue de 1 M€ malgré l'augmentation de la TEOM (+ 2,3 M€). Cela est dû au ralentissement de l'économie (moins de recettes = moins de dépenses).

Un effort particulier est porté sur l'investissement (+ 5,1 M€) cette année afin de rendre notre territoire plus attractif

8) Crédits d'investissement pluriannuels :

Réalisation des AP/CP - Rétrospective et inscriptions BP 2021

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 811 704,88 €	482 277,16 €	540 672,71 €	788 755,01 €		
	Recettes	776 001,96 €	0,00 €	332 258,00 €	151 200,00 €	292 543,96 €	
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	10 891 494,34 €	3 800 312,84 €	840 000,00 €	6 251 181,50 €		
	Recettes	2 578 748,21 €	757 596,26 €	549 989,62 €	1 271 162,33 €		
REQUALIFICATION BD DALADIER ORANGE	Dépenses	5 580 000,00 €	29 820,00 €	360 000,00 €	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	1 470 180,00 €
	Recettes	567 710,00 €	0,00 €	146 000,00 €	421 710,00 €		
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOLA ORANGE	Dépenses	4 380 000,00 €	1 282 040,55 €	3 097 959,45 €			
TOTAL DEPENSES		22 663 199,22 €	5 594 450,55 €	4 838 632,16 €	8 899 936,51 €	1 860 000,00 €	1 470 180,00 €
TOTAL RECETTES		3 922 460,17 €	757 596,26 €	1 028 247,62 €	1 844 072,33 €	292 543,96 €	

9) Niveau des épargnes et capacité de désendettement :

Diverses Epargnes CCPRO	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Différence entre 2020 et 2019	BP 2021
Epargne Brute	6 012 465 €	5 290 525 €	2 353 540 €	-55,51%	2 770 001 €
Epargne de Gestion	7 031 390 €	5 884 360 €	3 027 903 €	-48,54%	3 712 601 €
Epargne Nette	4 169 890 €	3 447 950 €	548 013 €	-84,11%	405 001 €

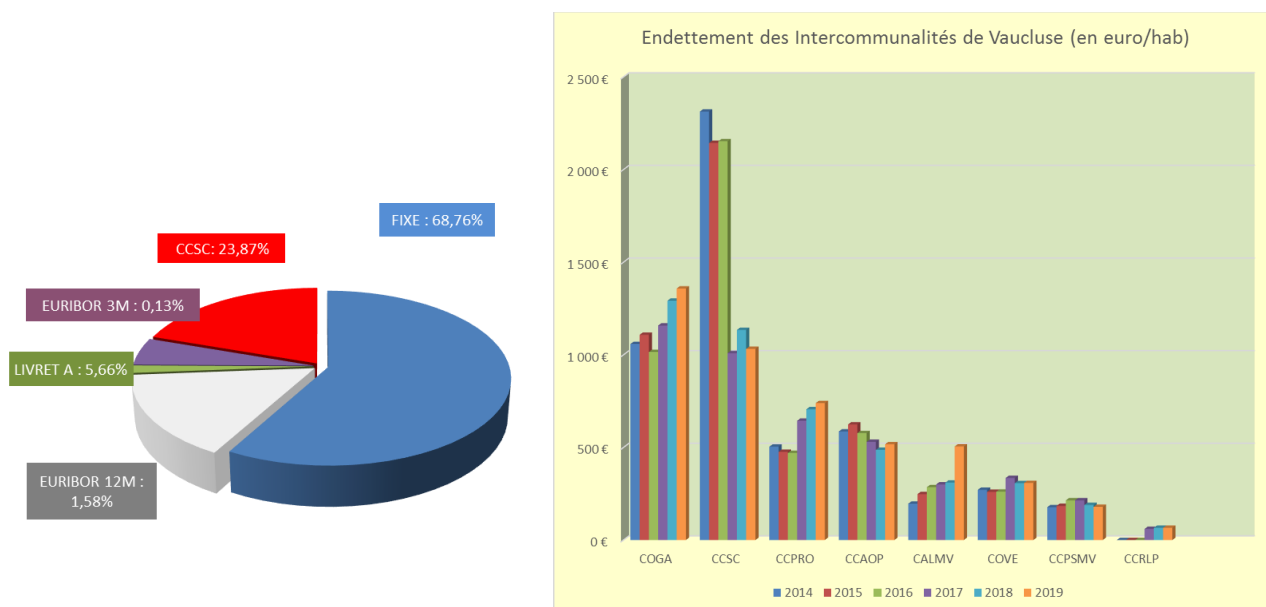
Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement *moins* dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

Epargne de Gestion : Epargne brute *plus* intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne de gestion *moins* annuité du capital de la dette *ou* Epargne brute *moins* remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués pour le BP 2021 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra, au final, d'obtenir des épargnes supérieures aux prévisions.

10) Niveau d'endettement de la collectivité :



L'histogramme de gauche représente la répartition de notre dette entre structure de taux ainsi que la part de capital restant dû revenant à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (CCSC) qui représente près d'un quart de notre dette restante.

L'histogramme de droite représente l'endettement des principales intercommunalités de Vaucluse de 2014 à 2019 (dernière année recensée par les services de l'Etat). L'augmentation du capital restant dû en 2017 pour la CCPRO correspond aux départs de Sorgues et Bédarrides.

En effet, les services de l'Etat ont bien enregistré la diminution de population mais pas les transferts des emprunts appartenant à Bédarrides et Sorgues. L'inverse se produit avec la CCSC (nouvelle intercommunalité de Bédarrides et Sorgues) qui elle voit sa dette artificiellement diminuer.

Le budget 2021 tient compte de l'arrêté Préfectoral qui nous réaffecte environ 3 M€ d'emprunts.

Néanmoins, notre Intercommunalité se fera rembourser, par la CCSC, 2,27 M€ d'emprunt, supportés par notre Intercommunalité, car en refus de paiement du trésorier de Monteux et en attente de l'arrêté préfectoral.

Notre dette reste dans la moyenne basse des intercommunalités de Vaucluse et bien en deçà des ratios prudentiel d'alerte.

11) Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est de 6,13 années. En clair, il faudrait 6 ans et pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne brute annuelle de l'intercommunalité (toujours à condition de réaliser à 100% les inscriptions annuelles, mais n'étant pas le cas, cela réduirait ce ratio).

Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

12) Niveau des taux d'imposition :

Taxe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	7,65%	7,65%	7,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	32,09%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

13) Principaux ratios :

Les ratios du BP 2021	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	652 €	291 €
2 - Produit des impositions directes / population	285 €	290 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	719 €	345 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	335 €	78 €
5 - Encours de la dette / population	381 €	192 €
6 - DGF / population	89 €	48 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,78%	39,20%
8 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,88%	90,00%
9 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,53%	22,70%
10 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	52,91%	55,00%

L'écart important du ratio 1 s'explique par le poids trop Important des Attributions de Compensation et de l'augmentation constante de nos ordures ménagères.

Le ratio 2 fait apparaitre le parfait ajustement de nos impôts par rapport à la moyenne de la strate.

Le ratio 3 s'explique en partie par une Dotation Globale de Fonctionnement plus élevée que la strate signe d'une santé financière fragile, de l'effort entrepris sur l'optimisation des recettes et de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le ratio 4 démontre l'importance laissé à l'investissement dans notre Intercommunalité. Toutes les recettes disponibles sont ainsi utilisées pour investir.

Le ratio 5 place notre intercommunalité au-dessus de la moyenne en termes de capital de dette restant dû à cause de réalisation d'investissement important. Néanmoins nous ne sommes pas dans une situation inconfortable et nous pourrions emprunter si nécessaire.

Le ratio 6 indique une DGF supérieure à la moyenne, signe de notre fragilité financière.

Le ratio 7 démontre la parfaite maitrise de nos dépenses de personnels grâce en partie à la mutualisation avec les communes membres de nombreux agents.

Le ratio 8 est légèrement supérieur à cause du poids de la dette utilisée pour réaliser des investissements conséquents.

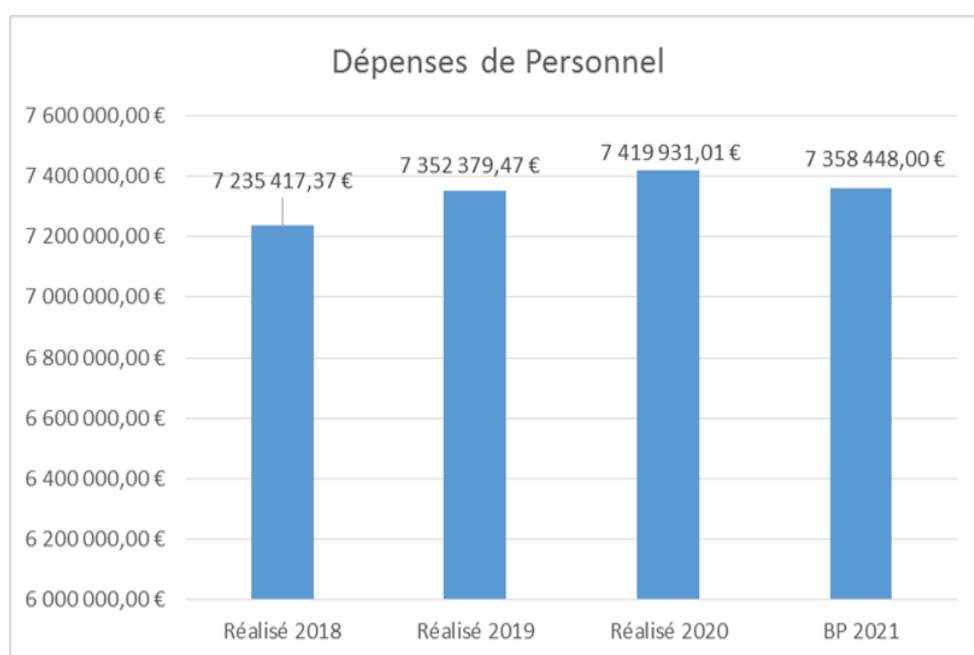
Le ratio 9 se passe de commentaire puisque la CCPRO réalise pratiquement trois fois plus d'investissement que la moyenne de la strate.

Le ratio 10 signifie que sur une année, l'encours de la dette représente 53% de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui permet de recourir à nouveau à l'emprunt.

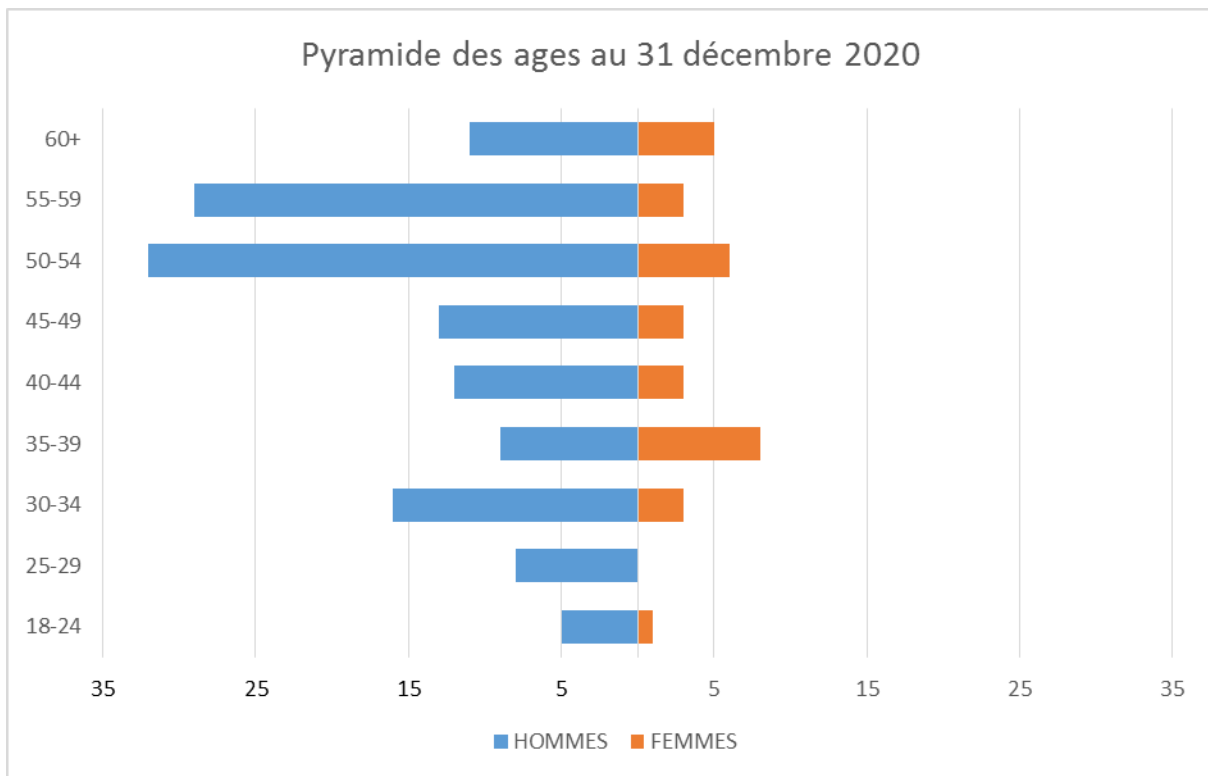
14) Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La masse salariale sera à hauteur de 7,36 M€ en 2021 contre 7,42 M€ en 2020.

Elle reste donc stable (même en légère baisse), bien en deçà du glissement vieillesse technicité estimé à 2% d'augmentation, et traduit la volonté politique de ne pas faire exploser ce poste de dépenses obligatoires.



	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2018	12	18	159	189
Au 31/12/2019	10	16	146	172
Au 31/12/2020	10	14	141	165
Evolution 2019/2020			-3,48%	



Les services de la CCPRO fonctionnent sur une base de 36,66 heures hebdomadaires, soit pour un temps complet 1607 heures.

La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

15) **CONCLUSION :**

Forte de cinq communes et d'une population de 45 681 habitants, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange devrait vivre sa dernière année sous le régime du pacte financier de 2016, qui, rappelons-le, a été instauré pour d'une part clarifier l'Attribution de Compensation d'Orange et d'autre part pour redistribuer financièrement des communes les plus « riches » vers les communes les plus « pauvres ».

La baisse des recettes liée à l'augmentation des charges (notamment celles liées aux ordures ménagères) font apparaître, dès cette année, l'effet ciseaux (les dépenses de fonctionnement deviennent supérieures aux recettes de fonctionnement). Afin de pérenniser notre intercommunalité, il convient de chercher des marges de manœuvres visant à contrer l'effet ciseaux et à rendre un autofinancement correct de la section de fonctionnement.

Néanmoins, les marges de manœuvres restent limitées et déjà utilisées depuis plusieurs années à savoir :

- L'optimisation et la recherche de nouvelles recettes.
- Le suivi très strict des dépenses de fonctionnement.
- La mutualisation de plusieurs services, sources d'économies à moyen termes.

2021 verra l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères afin de couvrir le coût engendré par cette compétence (transport jusqu'à Vedène et incinération) et répondre à l'augmentation de la TGAP (de 6 € la tonne à 15 € en 2025). Une TEOM différenciée devrait voir le jour en 2022 afin que chaque commune membre puisse payer le coût réel du service qu'elle souhaite mettre en place.

L'échéance du pacte financier de 2016 est arrivée à terme et il convient de le rediscuter afin de mettre en place une stratégie permettant à notre intercommunalité d'exercer ces compétences dans une intercommunalité réduite à cinq communes.

Enfin, l'arbitrage du Préfet, quant à la répartition de l'actif et du passif entre la CCPRO et la CCSC, a commencé à être mis en œuvre, même si la CCPRO a saisi la justice afin de contester une répartition en notre défaveur.